

CHAPITRES 21 ET 22

MINISTÈRE DE L'ASSISTANCE
ET DE LA COOPÉRATION TECHNIQUES

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS PAR ARTICLE
CHAPITRE 21 MINISTÈRE DE L'ASSISTANCE ET DE LA COOPÉRATION TECHNIQUES (Personnel) Article 1^{er}.— <i>Cabinet du ministre</i>	18.358.000 »
<i>A reporter</i>	18.358.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 21

MINISTÈRE DE L'ASSISTANCE ET DE LA COOPÉRATION TECHNIQUES
(Personnel)Article premier. — *Cabinet du ministre.*TRAITEMENT BUDGÉTAIRE
BRUTa) *Cabinet du ministre :*

1 Ministre	2.607.000 »
1 Directeur de cabinet	872.000 »
1 Instituteur de 1 ^{re} classe, conseiller technique	1.248.000 »
1 Agent supérieur d'administration contractuel, conseiller technique	840.000 »
1 Secrétaire d'administration, chef de cabinet	1.013.000 »
1 Attaché de cabinet, secrétaire d'administration	1.209.000 »
1 Secrétaire de direction	701.000 »
1 Planton ordinaire	157.000 »
1 Planton ordinaire	157.000 »
1 Sténodactylographe	415.000 »
1 Secrétaire sténodactylographe	644.000 »
2 Sténodactylographes	1.116.000 »
3 Chauffeurs auxiliaires	682.000 »
2 Chauffeurs	532.000 »
3 Garde-meubles, concierge	401.000 »

b) *Bureau d'ordre et de gestion :*

1 Chef de bureau de classe exceptionnelle d'A. G. O. M. (indice 415 M)	P. M.
1 Commis principal de 3 ^e échelon C. C. A.	554.000 »
2 Commis expéditionnaires ordinaires (indices 575 et 525)	729.000 »
1 Planton ordinaire de 3 ^e échelon (indice 277)	251.000 »
1 Secrétaire d'administration contractuel (indice 1765)	990.000 »
1 Secrétaire comptable auxiliaire, échelle VII échelon 3	300.000 »
1 Dactylographe de 5 ^e catégorie C. C. P. F.	379.000 »

28

15.797.000 »

Assistance technique :

- 1 Administrateur en chef.
1 Chef de bureau de classe exceptionnelle d'A. G. O. M.

30

Frais de représentation ministre	500.000 »
Indemnités de fonctions (cabinet)	1.080.000 »
Indemnités pour heures supplémentaires	250.000 »
Prévisions pour avancement	731.000 »

TOTAL général 18.358.000 »

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS PAR ARTICLE
CHAPITRE 21 MINISTÈRE DE L'ASSISTANCE ET DE LA COOPÉRATION TECHNIQUES (Personnel)	
<i>Report</i>	18.358.000 »
Article 2. — <i>Direction de l'Assistance technique</i>	10.901.000 »
1. Direction	3.342.000 »
2. Division de l'Assistance technique de la Communauté	2.017.000 »
3. Division de l'Assistance technique étrangère	1.756.000 »
4. Division de l'Assistance technique internationale	1.222.000 »
5. Bureau d'administration du personnel technique	2.564.000 »
<i>A reporter</i>	29.259.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 21

MINISTÈRE DE L'ASSISTANCE ET DE LA COOPÉRATION TECHNIQUES
(Personnel)Article 2. — *Direction de l'assistance technique.*TRAITEMENT BUDGÉTAIRE
BRUT1. *Direction :*

1 Conseiller aux affaires administratives	1.440.000 »
1 Commis expéditionnaire (indice 821)	534.000 »
1 Secrétaire sténodactylographe	600.000 »
1 Planton	254.000 »
1 Chauffeur	252.000 »

5	3.080.000 »
Prévision pour avancement et allocations familiales	262.000 »

Total	3.342.000 »
-------------	-------------

2. *Division de l'assistance technique de la Communauté :*

1 Secrétaire d'administration	864.000 »
1 Commis des S. A. F. C.	456.000 »
1 Secrétaire de direction	600.000 »

3	1.920.000 »
Prévision pour avancement	97.000 »

Total	2.017.000 »
-------------	-------------

3. *Division de l'assistance technique étrangère :*

1 Secrétaire d'administration	800.000 »
1 Secrétaire d'administration	P. M.
1 Dactylographe	360.000 »
1 Commis expéditionnaire	534.000 »

4	1.694.000 »
Prévision pour avancement	62.000 »

Total	1.756.000 »
-------------	-------------

4. *Division de l'assistance technique internationale :*

1 Secrétaire d'administration de 1 ^{re} classe 2 ^e échelon	852.000 »
1 Dactylographe	360.000 »

2	1.212.000 »
Prévision pour avancement	10.000 »

Total	1.222.000 »
-------------	-------------

5. *Bureau d'administration du personnel technique :*

1 Secrétaire d'administration de 1 ^{re} classe 2 ^e échelon	852.000 »
1 Secrétaire archiviste (baccalauréat)	720.000 »
2 Dactylographes	900.000 »

4	2.472.000 »
Prévision pour avancement	92.000 »

Total de l'article 2	2.564.000 »
----------------------------	-------------

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS PAR ARTICLE
CHAPITRE 21 MINISTÈRE DE L'ASSISTANCE ET DE LA COOPÉRATION TECHNIQUES (Personnel) <i>Report</i> 29.259.000 » Article 3. — <i>Direction de la Coopération technique</i> 7.903.000 » 1. Direction 2.593.000 » 2. Division des institutions étrangères internationales 1.770.000 » 3. Division de la Coopération financière et économique 1.770.000 » 4. Division de l'O.A.M.C.E. 1.770.000 » <i>A reporter</i> 37.162.000 »	

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 21

MINISTÈRE DE L'ASSISTANCE ET DE LA COOPÉRATION TECHNIQUES
(Personnel)Article 3. — *Direction de la coopération technique.*

	TRAITEMENT BUDGÉTAIRE BRUT	
<i>1. Direction :</i>		
1 Conseiller aux affaires administratives	660.000	»
1 Sténodactylographe	580.000	»
1 Secrétaire d'administration	782.000	»
1 Planton ordinaire	252.000	»
1 Chauffeur catégorie « D »	266.000	»
5	2.540.000	»
Prévision pour avancement	53.000	»
Total	2.593.000	»
<i>2. Division des institutions étrangères internationales :</i>		
1 Secrétaire d'administration (6 mois)	852.000	»
1 Dactylographe	360.000	»
1 Commis expéditionnaire	525.000	»
3	1.737.000	»
Prévision pour avancement	33.000	»
Total	1.770.000	»
<i>3. Division de la coopération financière et économique :</i>		
1 Secrétaire d'administration	852.000	»
1 Commis expéditionnaire	534.000	»
1 Dactylographe	360.000	»
3	1.746.000	»
Prévision pour avancement	24.000	»
Total	1.770.000	»
<i>4. Division de F.O.A.M.C.E. :</i>		
1 Secrétaire d'administration	852.000	»
1 Commis expéditionnaire	534.000	»
1 Dactylographe	360.000	»
3	1.746.000	»
Prévision pour avancement	24.000	»
Total	1.770.000	»

NOMENCLATURE

CHAPITRE 21

MINISTÈRE DE L'ASSISTANCE ET DE LA COOPÉRATION TECHNIQUES

(Personnel)

<i>Report</i>	37.162.000	»
---------------------	------------	---

Article 4. — Indemnités pour frais de tournées et missions	1.554.000 »
--	-------------

1. Cabinet du ministre	654,000 »
------------------------------	-----------

2. Direction de l'Assistance technique	600.000 »
--	-----------

3. Direction de la Coopération technique	300.000 »
--	-----------

TOTAL du chapitre 21	38.716.000 »
----------------------------	--------------

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 21

MINISTÈRE DE L'ASSISTANCE ET DE LA COOPÉRATION TECHNIQUES

(Personnel)

Article 4. — *Indemnités pour tournées et missions.*

	TRAITEMENT BUDGÉTAIRE BRUT	
Cabinet du ministre	654.000	»
Direction de l'assistance technique	600.000	»
Direction de la coopération technique	300.000	»
Total	1.554.000	»